https://47.snuipp.fr/On-ne-lache-rien



On ne lâche rien!

- SNUipp 47 - Édito -

Date de mise en ligne : jeudi 30 mars 2023

Dernière mise à jour : 30 mars 2023

Copyright ${\hbox{\o }}$ FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Mardi 28 mars : dixième journée de mobilisation en France contre la réforme des retraites ! Sans compter les blocages, piquets de grèves ou rassemblements spontanés ...

Une onzième journée de mobilisation est déjà prévue jeudi 6 avril. Pour la défense de nos droits fondamentaux et contre la réforme des retraites, mobilisons-nous!

Si en Lot-et-Garonne ces actions se déroulent plutôt manière paisible [1], les manifestant es se sentent néanmoins touché es et atterré es par les violences que subissent leurs camarades qui manifestent contre cette réforme injuste et son passage en force dans d'autres villes françaises.

Qui ne le serait pas d'ailleurs?

De nombreux observateurs et ONG, tels que le Conseil de l'Europe, la Ligue des droits de l'homme, Amnesty International, le Parlement belge ont dénoncé la répression brutale des manifestations en France.

Au prétexte mensonger de faire le bonheur des Français-es contre leur gré, les violences contre les contestations seraient-elles ainsi légitimes ?

Une police à moto qui roule sur des manifestant·es à terre, qui matraque des crânes, qui gaze à bout portant une députée en écharpe, la BRAV-M qui tire sur une mère de famille et lui détruit la main, qui tire sur un syndicaliste et lui arrache un œil, qui violente sexuellement des femmes sous couvert de fouilles, qui dégoupille 4000 grenades ou TNT à la face de jeunes révolté·es par des corruptions écocidaires.

Non, il n'y a pas d'approbation possible. Le gouvernement d'Emmanuel Macron est déjà allé trop loin avec notre police qu'il tient pour son arme de répression brutale.

Nos policier es ne sont pas engagé es pour être les instruments du matraquage de tout un peuple qui conteste un coup de force dont il sera la victime.

Si ce n'est pas légitime, qu'en dit la justice?

Sur injonction de son ministre, elle est soumise d'infliger une réponse pénale rapide se mettant ainsi au service d'interpellations et de gardes à vue arbitraire pour dissuader les manifestantes. Des centaines de jeunes [2] sont ainsi interpellées violemment sans discernement et mis en garde à vue.

Non, pénaliser nos libertés d'expression, de circuler, de manifester de faire grève mais légaliser les réquisitions violentes, le travail forcé et la dispersion des piquets de grève, envoyer au cachot n'est pas juste.

Au-delà du 49.3, la répression policière et la répression judiciaire sont-elles donc aussi des maximes de notre démocratie pour le passage en force d'une réforme ultime d'un forcené capricieux ?

Quand va-t-il donc cesser d'infliger sa sanglante recette du "bonheur" à tout un peuple qui n'en veut pas ?

On ne lâche rien!

Quand va-t-il donc cesser de faire se confronter nos policier-es et nos manifestant-es, les mettant en danger les unes comme les autres ?

Quand va-t-il cesser d'abîmer notre pays en dévoyant ses gardiens de la paix, ses magistrat-es, ses institutions et sa constitution au profit seul de la clique de profiteur-es qui jouit de sa politique ?

La lutte doit continuer, le recul de la démocratie dans notre pays est une menace pour la liberté.

[1] On se rappellera néanmoins que lors de la mobilisation du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, la manifestation pacifique à Agen a pris un autre tournant avec l'interpellation violente d'un jeune homme en marge du cortège.

[2] Jeudi 16 mars à Paris, se trouvaient deux mineurs autrichiens parmi les 292 jeunes arrêté-es. Selon une témoin placée en garde à vue avec eux, ils ont 15 ans et étaient « en voyage scolaire ». L'ambassade d'Autriche a dû contacter les autorités françaises.

Copyright © FSU-SNUipp 47 Page 3/3